



## Économie sociale et solidaire : davantage ancrée dans la région, notamment les associations

En 2014, dans les Pays de la Loire, 165 000 salariés travaillent dans les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, familles historiques de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ils représentent 13,1 % des salariés de la région et la positionnent au deuxième rang au niveau national. Le secteur associatif y est plus implanté : un salarié ligérien sur dix travaille dans une association. Deux activités concentrent les effectifs : l'action sociale et l'enseignement. Les coopératives sont également plus présentes dans la région. Les conditions d'emploi et les salaires diffèrent selon les familles de l'ESS. L'emploi est davantage féminisé, notamment dans certaines professions. L'ESS doit faire face au renouvellement de ses salariés et à l'évolution des besoins des populations.

Guillaume Coutard, Valérie Deroin, Pierre Loizeau, Insee

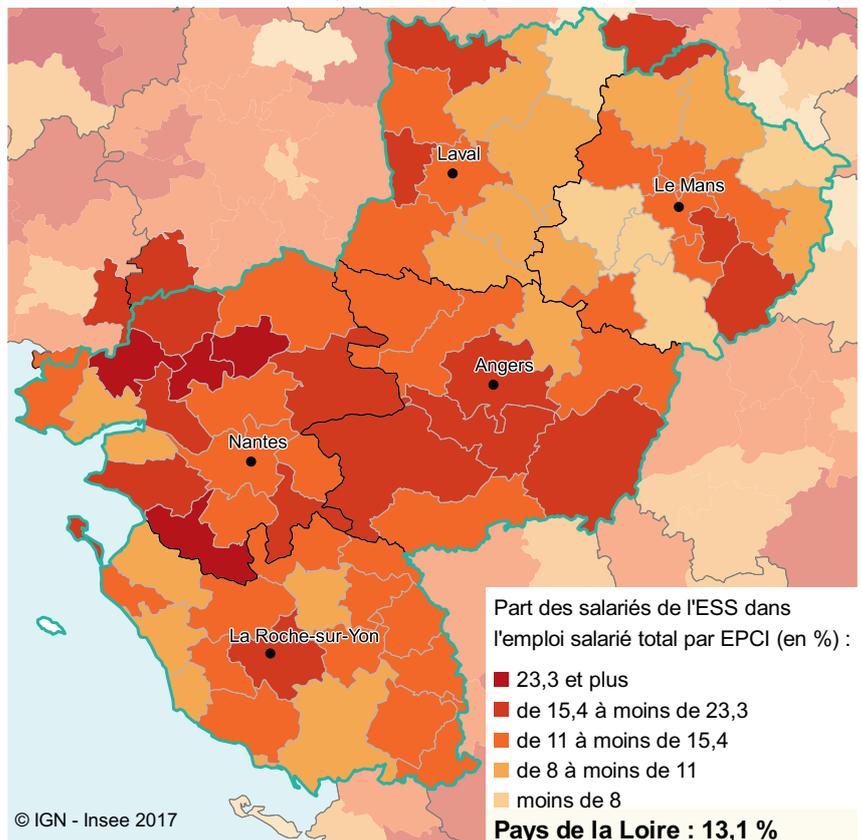
Si les activités de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont variées, les acteurs se rassemblent autour de valeurs communes centrées sur un projet collectif. Le périmètre de cette étude se limite aux quatre familles historiques, définies à partir de leur statut juridique : les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations (*définitions*).

En 2014, dans les Pays de la Loire, 15 400 établissements relèvent de l'ESS. Ils emploient 165 000 salariés, soit 13,1 % des salariés ligériens (*figure 1*). Cette part place la région au deuxième rang, juste derrière la Bretagne.

Économie de services de proximité, l'ESS est moins exposée aux pertes d'emplois que les secteurs industriels. Entre 2008 et 2014, l'emploi salarié augmente plus vite dans l'ESS que dans le reste de l'économie (respectivement + 5,7 % contre + 0,4 % hors ESS dans la région). Cependant, des défis apparaissent, comme le remplacement des départs à la retraite et le maintien ou le développement d'activités adaptées aux besoins des populations sur l'ensemble du territoire. Adoptée en mars 2017 par le conseil régional, la chambre régionale de l'ESS (CRESS) et l'État, la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire a vocation à favoriser et coordonner

### 1 L'emploi salarié ESS davantage ancré en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire

Part des salariés de l'ESS dans l'emploi salarié total par EPCI au 31 décembre 2014 (en %)



© IGN - Insee 2017

Champ : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en géographie au 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Source : Insee, *Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2014*.

le développement de l'ESS et ses initiatives sur le territoire ligérien.

## Un salarié ligérien sur dix travaille dans une association

Les associations employeuses sont davantage présentes dans la région qu'en moyenne de province. Cela explique en grande partie le fort ancrage de l'ESS : 10,2 % des salariés ligériens travaillent dans une association, contre 9,0 % en province (figure 2). Comme dans les autres régions, les associations constituent le vivier de l'emploi salarié de l'ESS. Avec 13 000 établissements, elles emploient 127 600 salariés. Ceci correspond à 106 000 équivalents temps plein (ETP), soit 75 % des effectifs ETP de l'ESS. L'action sociale et l'enseignement constituent le cœur des activités associatives : près des trois quarts des salariés des associations y sont employés, souvent au sein de grands établissements.

Essentiel au fonctionnement des structures, le bénévolat participe également au dynamisme des activités des associations, des mutuelles et des coopératives. En France, plus de 21 millions de personnes se déclarent membres d'au moins une association en 2013, soit plus de quatre personnes sur dix de 16 ans ou plus. Adhérer à une association et pratiquer du bénévolat sont liés : parmi les membres d'associations, 44 % sont bénévoles contre seulement 7 % des non-adhérents. Dans les Pays de la Loire, quatre associations sur cinq n'ont pas de salarié.

Au-delà de leur poids dans l'économie locale, les associations offrent une grande variété de services et s'adressent à tous les publics. Les activités d'accompagnement social et d'éducation sont majoritaires mais 11 % des salariés des associations travaillent aussi dans la santé et les activités sportives, culturelles et de loisirs.

## Davantage de coopératives qu'en province mais moins de mutuelles

Les coopératives (de crédit, agricoles et centrales d'achats) sont également plus présentes dans les Pays de la Loire : avec 27 500 salariés, elles emploient 2,2 % des salariés ligériens contre 1,6 % en province. Si, comme ailleurs, les banques coopératives rassemblent le plus de salariés, leur poids est inférieur à celui de province (respectivement 45 % et 53 % de l'emploi des coopératives). En revanche, les centrales d'achats sont davantage répandues parmi les autres coopératives ligériennes. Ces structures en réseau permettent de mutualiser les achats, notamment sur des territoires élargis, comme par exemple *Système U Centrale Régionale Ouest* et la *Société Coopérative d'Approvisionnement de l'Ouest*.

Du fait de la place de l'agriculture dans le tissu local, les coopératives agricoles sont aussi très actives : elles emploient près de 6 000 salariés dans les Pays de la Loire. Elles relèvent du commerce de gros, comme par exemple *Terrena* et la *Coopérative des Agriculteurs de Mayenne*, ou encore de l'industrie agroalimentaire.

Ces structures de l'ESS évoluent : les banques coopératives et les coopératives agricoles élargissent leur action au-delà de l'ESS en créant ou achetant des filiales qui ont le statut de sociétés de capitaux.

Localisées dans les grandes agglomérations, les mutuelles regroupent des services non financiers comme les assurances, les complémentaires de santé ou les établissements d'accueil médico-social. Elles contribuent moins qu'en province à l'emploi ESS (4,8 % des salariés ESS contre 5,7 %).

Également moins contributrices à l'emploi ESS local, les fondations œuvrent pour des services de santé, d'action sociale, d'enseignement et de recherche. Les salariés sont regroupés dans quelques grands établissements.

## Une implantation marquée de l'action sociale en dehors des pôles urbains

Avec 62 200 salariés, l'action sociale (hors santé) est le premier employeur de l'ESS dans la région, soit 36,5 % des salariés (figure 3). Elle offre des services variés : aide à domicile, hébergement, dispositifs pour la petite enfance, actions vers des publics spécifiques (personnes handicapées, enfants ou familles en difficultés, toxicomanes, etc.) ou encore de l'aide par le travail. La quasi-totalité des structures d'action sociale sont des associations. Elles sont plus présentes dans les territoires ruraux où les activités sont moins diversifiées et davantage axées sur les services à la population : dans douze intercommunalités, aux limites administratives avec la Bretagne et la Normandie et au sud du Maine-et-Loire, plus de la moitié des salariés de l'ESS travaillent dans l'action sociale. Cette part atteint 71 % dans la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, EPCI où un quart de la population a plus de 65 ans (contre 17 % en moyenne régionale).

Entre 2008 et 2014, l'emploi salarié dans l'action sociale augmente de 11,7 % (+ 6 300 salariés), évolution comparable à celle de province. L'accueil des personnes âgées participe pour un tiers à cette hausse, en lien avec le vieillissement de la population. Les Pays de la Loire s'inscrivent dans un contexte spécifique : la région dispose de la plus forte capacité d'accueil des 75 ans ou plus en établissement, avec 155 places pour 1 000 personnes contre 124 en province (y compris maisons de retraite privées et publiques, hors ESS). Au sein de l'ESS régionale, l'accueil des personnes âgées participe à 18 % de l'emploi de l'action sociale contre 11 % en province. À l'inverse, l'aide à domicile représente 17 % de l'emploi de l'action sociale contre 19 % en province, en lien avec un maintien à domicile des personnes âgées moins fréquent dans la région.

## L'enseignement associatif : une spécificité du Grand Ouest

L'enseignement constitue le deuxième domaine d'activité de l'ESS, soit 21,5 % des effectifs salariés des Pays de la Loire. Cette activité est particulièrement développée dans la région : comme en Bretagne, son poids est supérieur de 7 points à celui de province. La tradition éducative de l'ESS est ancienne : enseignement initial, formation continue, éducation populaire, périscolaire, etc. L'enseignement est dispensé au sein d'écoles privées ou de maisons familiales rurales pour tout type de disciplines. Dans les Pays de la Loire, 35 500 salariés travaillent dans l'enseignement au sein de l'ESS : ils incluent les personnels administratifs, les enseignants du privé mais aussi ceux détachés du public.

## 2 Associations et coopératives captent le plus d'emplois

Emploi salarié au 31 décembre 2014 et évolution entre 2008 et 2014

	Effectifs salariés (en nombre)	Part des effectifs salariés (en %)		Évolution 2008/2014 (en %)	
		Pays de la Loire	Pays de la Loire	Province	Pays de la Loire
Économie sociale et solidaire (ESS)	164 980	13,1	11,6	5,7	5,1
dont associations	127 650	10,2	9,0	5,4	4,6
dont coopératives	27 460	2,2	1,6	0,5	-0,6
dont mutuelles	7 890	0,6	0,7	27,5	16,9
dont fondations	1 980	0,2	0,3	37,8	32,5
Hors ESS	1 089 980	86,9	88,4	0,4	-1,6
dont privé	820 110	65,3	62,2	1,2	-1,2
dont public	269 800	21,5	26,3	-1,7	-2,8
<b>Ensemble</b>	<b>1 254 960</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1,1</b>	<b>-0,9</b>

Source : Insee, Clap 2008 et 2014.

La spécificité du Grand Ouest s'explique par la plus forte présence des organismes de gestion des établissements catholiques (OGEC), sous statut associatif. Elle est encore plus marquée dans les Pays de la Loire qu'en Bretagne. Dans les structures d'enseignement relevant du champ de l'ESS, six salariés sur dix travaillent dans un OGEC, contre quatre sur dix en Bretagne. Entre 2008 et 2014, le nombre d'OGEC baisse légèrement mais les effectifs restent stables. Ceci reflète notamment le regroupement d'établissements pour couvrir l'ensemble du cycle d'éducation. L'enseignement dans l'ESS est davantage représenté en Vendée (en particulier l'enseignement initial) : 26 % de l'emploi ESS en 2014 contre, à l'inverse, 15 % dans la Sarthe. La part de l'enseignement varie selon les territoires. Au niveau local, l'implantation d'un seul établissement regroupant un collège et un lycée peut fortement influencer.

### Loisirs et culture, santé, finance et assurance : effectifs aussi en hausse

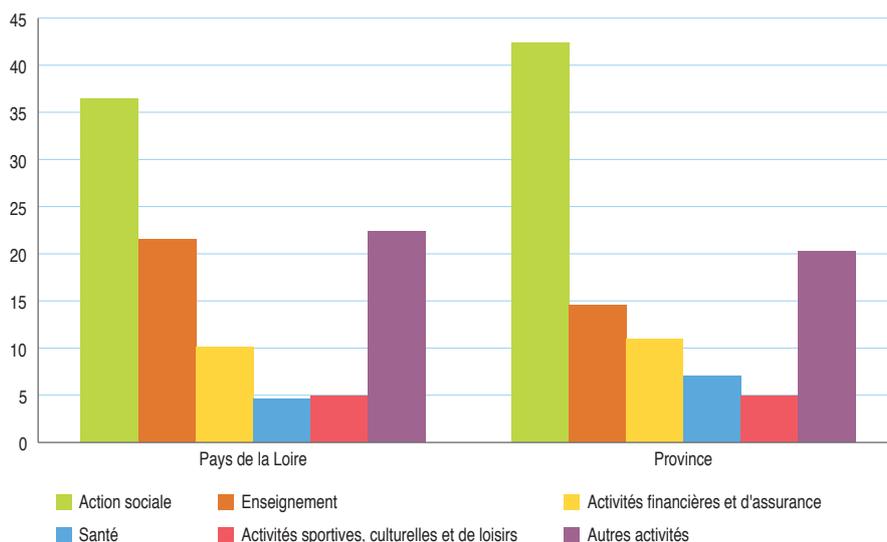
Entre 2008 et 2014, l'emploi salarié progresse dans les activités sportives, culturelles et de loisirs (+ 47 % contre + 14 % en province). La hausse est particulièrement sensible en 2014 (+ 37 %), année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui encourage les activités périscolaires. Dans la culture et les loisirs, les effectifs doublent sur cette période. Les activités sportives, culturelles et de loisirs rassemblent 8 100 salariés en 2014. Quelques grands établissements, comme *Nantes action périscolaire*, l'*Accoord* à Nantes ou l'*Office municipal de la jeunesse* de Saint-Nazaire, côtoient des petits clubs locaux.

Les effectifs salariés du secteur de la santé, essentiellement des établissements hospitaliers et des réseaux de médecins ou d'infirmiers, sont moins présents dans l'ESS régionale qu'en moyenne de province. Mais ils augmentent aussi davantage qu'en province entre 2008 et 2014 pour atteindre 7 600 salariés dans la région. Le *Pôle Régional du Handicap* dans la Sarthe et *Les Capucins* à Angers comptent plus de 300 salariés.

Entre 2008 et 2014, le nombre de salariés dans les activités financières et d'assurance augmente de 3,3 % comme en province. Un salarié de l'ESS sur dix travaille dans ces activités. Celles-ci sont essentiellement concentrées dans les cinq grandes agglomérations de la région où sont implantés les sièges sociaux (*Caisse régionale du Crédit Agricole* et *Caisse régionale de Crédit Mutuel Atlantique* notamment). Dans l'agglomération de Laval, un salarié de l'ESS sur cinq est concerné, en lien avec la présence de la *Macif*. Les trois quarts des salariés des activités financières et d'assurance travaillent dans des banques

### 3 Action sociale et enseignement : une répartition différente dans les Pays de la Loire

Répartition des salariés de l'ESS selon le domaine d'activité au 31 décembre 2014 (en %)



Source : Insee, Clap 2014.

coopératives. Le quart restant travaille dans des assurances mutualistes.

### Des statuts d'emploi différents selon les familles et les activités

Si la forme dominante de contrat reste le contrat à durée indéterminée (CDI), les autres formes d'emploi sont plus fréquentes dans l'ESS que dans l'ensemble de l'économie. La part des CDI augmente avec la taille des établissements, hormis dans les mutuelles régionales où elle est plus élevée dans les établissements de moins de 10 salariés.

La part des contrats à durée déterminée (CDD) est en moyenne supérieure à celle de l'ensemble de l'économie locale (15 % des postes, soit + 2 points). Les formes d'emploi sont différentes selon les familles. Les mutuelles et fondations comptent davantage de postes en CDD (respectivement 20 % et 19 %). Mais elles proposent les parts les plus faibles (4 %) en ce qui concerne les autres types de contrats (contrats aidés, contrats d'apprentissage, intérim). À l'inverse, les associations affichent la part la plus forte d'autres contrats, en lien notamment avec les contrats aidés. Ces derniers contribuent à 6 % de l'emploi dans les associations, contre 2 % dans les mutuelles et 4 % dans les fondations. Destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés se rencontrent plutôt dans les activités sociales sans hébergement.

### Une féminisation rattachée à l'activité

Dans l'ESS, 66 % des postes sont occupés par des femmes, soit 20 points de plus que dans l'ensemble de l'économie locale. Certaines familles sont davantage féminisées : la part des femmes est plus élevée dans les mutuelles (78 %), où les postes d'employés administratifs sont surreprésentés. À l'opposé, dans les

coopératives, les postes d'ouvriers sont plus fréquents et majoritairement occupés par des hommes (43 % de femmes).

Le temps partiel est plus fréquent dans l'ESS que hors ESS (40 % dans la région contre 21 % hors ESS). Cette situation est accentuée pour les femmes de l'ESS des Pays de la Loire : 48 % des salariées sont à temps partiel (contre 44 % en province).

Les différences les plus fortes se manifestent entre activités. Quand une femme sur cinq travaille à temps partiel dans les banques coopératives, près de neuf sur dix le sont dans l'aide à domicile. Dans ce secteur, le temps partiel est très répandu, en lien notamment avec les contraintes techniques et organisationnelles du métier (morcellement des interventions, déplacements nombreux, pénibilité, etc.).

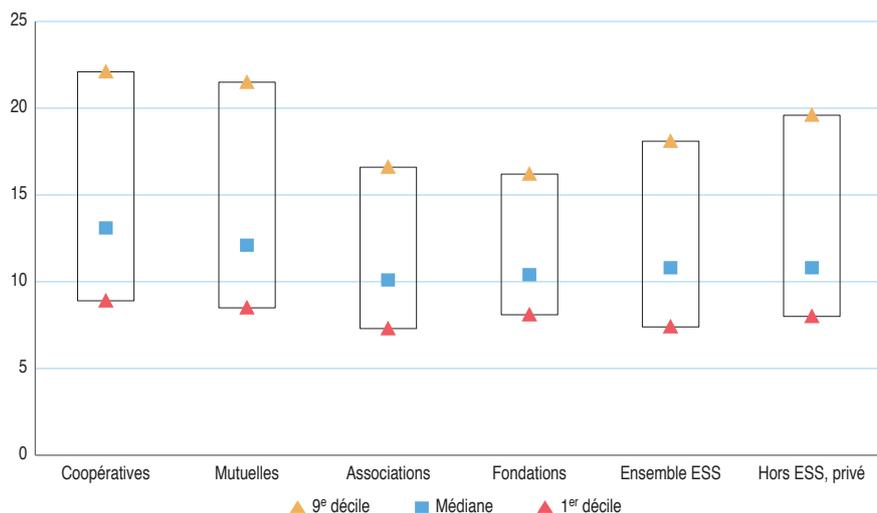
### Des écarts de salaires selon les professions, comme dans le privé

Les niveaux des salaires de l'ESS et ceux du secteur privé sont comparables : les salaires horaires nets médians atteignent 10,8 euros dans l'ESS et 10,9 euros dans le secteur privé. Les salaires varient en fonction du niveau de poste, dans l'ESS comme dans le secteur privé : les cadres et professions intermédiaires sont davantage rémunérés que les employés. Mais dans le secteur privé de la région, les ouvriers ont un salaire horaire net médian supérieur aux employés (10,1 euros contre 9,4 euros). La différence est inversée dans l'ESS, à l'avantage des employés. Ces métiers d'employés sont davantage présents dans l'ESS : avec 68 800 emplois, ils représentent 42 % des salariés (contre 31 % dans le secteur privé).

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire vise à limiter les écarts entre les sommes versées aux

#### 4 Des écarts de salaires plus resserrés dans les associations

Dispersion des salaires horaires nets dans les Pays de la Loire en 2014 (en euros)



Lecture : dans les coopératives, la rémunération horaire nette des 10 % des postes les mieux rémunérés est supérieure à 22,1 euros tandis que celle des 10 % les moins rémunérés est inférieure à 8,9 euros ; et la moitié des postes est rémunérée moins de 13,1 euros. Champ : postes non annexes.

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2014.

salariés ou dirigeants les mieux rémunérés et la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet au Smic (rapport de 1 à 10 maximum). Entre les familles de l'ESS, les différences sont marquées. Dans les coopératives, le salaire horaire net médian (figure 4) est supérieur de 3 euros à celui des associations (13,1 euros contre 10,1 euros). Des activités différentes et une part plus élevée de cadres et de postes à temps complet dans les coopératives expliquent cet écart. Si l'amplitude entre les hauts et les bas salaires est moindre dans les associations, les 10 % de postes les mieux payés restent cependant les plus bas de toutes les familles.

#### Remplacement des salariés et développement d'emplois : des défis

Comme dans les autres régions, l'économie des Pays de la Loire doit faire face au vieillissement de ses salariés et de ses habitants. Dans l'ESS, 25 % des salariés ont plus de 50 ans, contre 22 % hors ESS. Par ailleurs, cette part augmente entre 2008 et 2014 (+ 4 points dans l'ESS et + 6 points hors ESS). La structure par âge des salariés de l'ESS diffère aux âges extrêmes. Les moins de 26 ans sont en proportion moins nombreux dans l'ESS qu'en dehors (respectivement

14 % et 17 %). Assurer le renouvellement des salariés de l'ESS constitue un enjeu, d'autant plus que certains métiers font face à des difficultés de recrutement.

Outre le remplacement des départs en retraite, le vieillissement de la population génère des besoins accrus de services. Entre 2008 et 2014, les effectifs salariés

augmentent dans l'accueil des personnes âgées, la santé et certaines mutuelles qui gèrent l'accueil et l'hébergement médico-social de jeunes enfants et personnes âgées.

S'ils sont actuellement relativement marginaux, d'autres secteurs se développent. Les effectifs salariés du commerce dans l'ESS des Pays de la Loire augmentent de 5,9 % entre 2008 et 2014 pendant que ceux de province baissent de 5,5 %. Le commerce de détail contribue à 60 % de la hausse de ces effectifs. Cette évolution semble suivre des tendances de consommation comme celle, bien qu'encore secondaire, des coopératives et du commerce de proximité de produits biologiques. Si leur nombre reste modeste (350 salariés en 2014), le nombre de salariés de collecte et traitement des déchets a plus que doublé entre 2008 et 2014. Les changements de pratiques en matière de tri et de collecte pourraient générer des embauches. ■

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee, la Direccte (Paula Legeaye, Anne-Lise Marciau, Yann Sicamois) et la CRESS (Céline Durand, Karine Fenies-Dupont) des Pays de la Loire. Ont aussi participé le conseil régional des Pays de la Loire (Anne Marchand et Cédric Poissonnet) et la DRDJSCS (Anne Picard-Cosker et Raphaëlle Marie).

#### Définitions, sources et méthode

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit officiellement le périmètre de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle inclut une nouvelle catégorie, les entreprises de l'ESS adhérant aux principes suivants : un but social autre que le seul partage des bénéfices ; une lucrativité encadrée avec des bénéfices majoritairement consacrés au maintien et au développement de l'activité ; une gouvernance démocratique et participative.

Le périmètre de cette étude est restreint aux quatre familles traditionnelles : associations, coopératives, mutuelles et fondations employeuses. En sont exclus les administrations publiques, les organisations patronales et consulaires, les syndicats de salariés et les organisations politiques ou religieuses. L'étude porte sur les établissements employeurs des secteurs marchands et non marchands, ayant eu au moins une activité au cours de l'année 2014. Sont cités dans l'étude, les premiers établissements en termes d'effectifs salariés.

Les sources suivantes sont mobilisées :

- **Clap (Connaissance locale de l'appareil productif)** fournit des statistiques localisées sur les établissements et les effectifs salariés au 31 décembre ;
- les **DADS (Déclarations annuelles de données sociales)** caractérisent l'emploi salarié au lieu de travail. Un poste correspond au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement. Un salarié peut occuper plusieurs postes dans des établissements différents. Sont pris en compte les **postes non annexes**, soit les postes dont le volume de travail et le niveau de rémunération atteignent un certain seuil.

Insee Pays de la Loire  
105, rue des Français Libres  
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication  
Pascal Seguin

Rédactrice en chef  
Myriam Boursier

Bureau de presse  
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689  
© INSEE Pays de la Loire  
Octobre 2017

#### Pour en savoir plus

- Fenies-Dupont K. et Teyssier M., *Bilan de l'emploi 2015*, Les Publications de l'Observatoire CRESS Pays de la Loire n° 28, décembre 2016.
- D'Isanto A. et Reynaert L., *Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié*, Insee Première, n° 1587, mars 2016.
- Bisault L. et Deroyon J., *L'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité*, Insee Première n° 1522, novembre 2014.
- Kerdommarc L. et al., *L'économie sociale des Pays de la Loire face au vieillissement de ses salariés*, Insee Pays de la Loire, Étude, n° 94, février 2011.

